



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi trois du mois de Décembre, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CONSTANT Julie – PICHONNIER Hélène – BELVAL Jean-Noël – WAREMBOURG Noël – ANSELIN Jérémy – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe – GLACON Paul – NICOLAS Ariane – DELCUSE Sébastien – FAVIER Bernard – DHALLEINE Christophe – HIEL Charles – FRAMMERY Jean- Pierre

Président : VERGEOT Claude

Secrétaire : CONSTANT Julie

Lecture du procès verbal de la séance du 29 octobre 2020 qui n'appelle pas d'observation.

Monsieur le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- 1) encaissement de 2 chèques de dégrèvement de taxes foncières
- 2) délibération modificative de crédit pour les factures des vestiaires du stade Caron

Le Conseil accepte d'ajouter ces deux points.

Chèques taxes foncières :

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux chèques, un de 11 € et un de 42 €, correspondants à des trop-perçus de taxes foncières, ont été envoyés à la commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'encaissement de ces deux chèques.

Délibération modificative de crédits :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une modification du budget 2020, afin de procéder au règlement des dernières factures de rénovation des vestiaires comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Article 615221 = entretien des bâtiments publics : - 15000 € chapitre 011 : - 15000 € chapitre 23 : + 15000 €	Article 2313 : restauration des vestiaires : + 15000 € chapitre 23 : + 15000 €
Recettes		Chapitre 21 : + 15000 €

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité les modifications au budget 2020.

Géomètre pour le terrain de la nouvelle école :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui ont été demandés auprès des géomètres pour le bornage de la parcelle D277 :

- Devis du cabinet CABON : 1278,60 € HT
- Devis du cabinet INGEO : 1270,50 € HT

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de faire appel au cabinet CABON de Fruges.

Stade Caron :

Les travaux sont pratiquement terminés, il reste les aménagements extérieurs.

Le coût total est inférieur à celui des devis, donc pourquoi ne pas faire une entrée en terre (pour environ 9000 € subventionnés à 55% minimum), ainsi qu'une petite allée et un marquage au sol pour la place de stationnement 'handicapé'.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité ces améliorations.

SIADep :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de la Planquette a des graves problèmes financiers et est pratiquement en cessation de paiement.

Le SIADep a recours aux services de la SEMPACO pour sa gestion.

En 2016 un rapport a été publié sur la SEMPACO par la Cour Régionale des Comptes qui n'a pas été communiqué aux élus.

Suite au refus de vote du BP 2020 en juillet, la Cour Régionale des Comptes s'est saisie du dossier.

Monsieur le Maire fait lecture du rapport au Conseil.

* En ce qui concerne la défense incendie, les travaux de canalisation ont été facturés alors que ce n'est pas indiqué dans les conventions.

Trop d'argent a été investi pour les interconnexions avec Bellevue et Bois Machy, alors que le SIADep n'avait pas les moyens.

* Pour les emprunts : 1271 138,17 € d'emprunts sont remboursés par les communes pour la défense incendie et 4378 645 € d'emprunts sont remboursés par le SIADep pour l'eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de demander au Président du SIADep un bilan financier et technique.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à raison de 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, de mandater le Maire afin de demander au Président du SIADep un bilan financier et technique, et de saisir le Tribunal Administratif de Lille, si la situation devait perdurer.

DIVERS :

- Chemins : L'office de tourisme des 7 vallées veut emprunter les chemins.
Le Conseil n'est pas contre mais n'a pas encore tous les éléments pour prendre une décision.
- Eclairage église : la commune dispose de deux devis :
 - * environ 13000 € HT, de l'entreprise de Mickaël HENNERE
 - * 7552 € HT de l'entreprise EGIIl faut prévoir la somme au budget 2021 si les travaux sont envisagés.
- Contrat Jean-Marie BLOUIN : la convention de prestation entre la CCHPM et la commune, concernant la mise à disposition de Jean-Marie BLOUIN est reconduite dans les mêmes termes qu'auparavant.
- Site internet : Bernard FAVIER fait une présentation du site Fressin.fr au Conseil Municipal.